

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SUSTAINABLE, un compartiment de la SICAV de droit belge CRELAN FUND

Part : R (Capitalisation) BE6293683320

Géré par la société de gestion : Luxcellence Management Company S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds (le « Feeder ») est un Feeder du Fonds Econopolis Patrimonial Sustainable (le « Master »). L'objectif du Feeder est exactement identique à celui de son Master. Le Master vise à offrir à ses investisseurs une appréciation à long terme du capital. Cet objectif sera atteint en investissant dans des actions et obligations internationales et durables, dans des obligations tributaires des conditions économiques et de marché, mais aussi des visions et des attentes stratégiques du gestionnaire du Master, dans des instruments du marché monétaire, des liquidités et équivalents de liquidités, des obligations et d'autres titres de créance de sociétés ou d'autorités assortis d'une notation de crédit minimale de BBB- et/ou de Baa3 ainsi que dans des instruments dérivés. Le Feeder peut ne pas être adapté aux investisseurs ne souhaitant pas conserver leur investissement au-delà de 5 ans. Le Fonds n'a pas de benchmark. La gestion du Fonds est active. Le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Fonds dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement.

Le Fonds n'investira pas plus de 5 % de son portefeuille dans des obligations de marchés émergents et frontaliers dont la notation est inférieure à BB-/Ba3. La notation de l'une des principales agences de notation ayant obtenu la meilleure notation sera retenue. En outre, le Fonds n'investira pas plus de 5 % de son portefeuille dans des actions de marchés émergents et de marchés frontaliers.

Le Feeder investira en permanence au moins 95 % de ses actifs dans des titres de la classe « O » du Master. La partie des actifs qui n'est pas investie dans des titres de la classe « O » du Master représentera des positions de liquidité temporaires en vue de gérer les flux sortants et entrants.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être importante en raison de la composition du portefeuille.

Le Fonds n'investira pas dans des actions de sociétés exclues de l'univers d'investissement sur la base des directives en matière d'investissement éthique du Fonds de pension de l'État norvégien (« liste d'exclusion », telle que publiée sur le site internet de la Norges Bank (<https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-of-companies/>)).

Le gestionnaire exercera en outre un contrôle supplémentaire sur la base des informations reçues de Sustainalytics, une entreprise spécialisée dans l'étude de durabilité des pays et des entreprises cotées en Bourse.

Le Fonds investit via le Master dans des titres qui peuvent subir d'importantes fluctuations de valeur du fait de l'évolution de la position financière de l'émetteur, mais aussi des développements politiques et économiques dans les pays où les émetteurs sont basés, ou encore du fait d'une activité importante.

Les actifs du Feeder sont composés d'au moins 95 % de titres de la classe « O » du Master. Le profil de risque du Feeder est donc identique à celui du Master.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance via une politique d'exclusion et d'intégration contraignante de critères ESG dans le processus d'investissement qui peut être consultée sur https://www.crelan.be/assets/2020-09/Crelan%20Fund%20EconoFuture_Sustainable%20Investment%20Policy%20FR%202020.pdf. Cette politique est obligatoire pour le gestionnaire du Fonds.

Chaque semaine, l'investisseur peut présenter une demande de remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque lundi avant 9 h 00. Les demandes de paiement ou de remboursement sont effectuées sur la base des données suivantes :

- pour les demandes de souscription : la date de calcul de la valeur d'inventaire nette* + 1 jour ouvrable bancaire

- pour les demandes de rachat : la date de calcul de la valeur d'inventaire nette* + 3 jours ouvrables bancaires.

* Date de J+2 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Ceci est un Fonds à actions de capitalisation.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Feeder sur une période de 5 ans. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfices peuvent influencer son investissement.

Si les données historiques sont insuffisantes, la catégorie de risque se fonde sur des données simulées sur la base d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 3 correspond à un potentiel limité de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par des investissements dans des actions et/ou obligations sur les marchés environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du Feeder.

La catégorie de risque liée à ce Feeder n'est pas garantie et peut changer au fil du temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le Feeder n'offre pas de protection du capital.

Risques qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur, mais qui peuvent entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Feeder :

Risque de change : Le risque de change est élevé. Étant donné que le Fonds investit en actions sur des marchés mondiaux, la valeur nette d'inventaire peut être influencée par les fluctuations des taux de change de titres en portefeuilles libellés en devises autres que la devise d'expression du Fonds.

Risque de crédit : Le Fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. L'émetteur risque donc de ne pas pouvoir remplir ses obligations. Si la qualité de crédit d'un organisme émetteur se détériore, la valeur des obligations de cet organisme ou des instruments financiers dérivés liés à cet organisme peut baisser.

Risques liés aux investissements dans des marchés émergents : Ce risque est moyen. Cela concerne le risque lié à l'investissement dans les marchés émergents qui sont généralement plus volatils que les marchés développés (matures) et dont la valeur peut soudainement augmenter ou diminuer. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du Fonds à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il est possible que les marchés émergents aient des systèmes d'enregistrement et de réglementation moins développés que les marchés plus développés (matures), ce qui implique des risques d'investissement opérationnels plus importants. Les risques politiques et les conditions économiques défavorables peuvent se produire plus fréquemment.

Risques liés aux investissements dans des marchés frontalières : Ce risque est moyen. C'est le risque associé à l'investissement dans des marchés frontaliers dont l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et qui provoque une grande insécurité juridique pour les participants sur le marché local et pour les participants étrangers. Les marchés frontaliers se distinguent des marchés émergents en ce sens qu'ils sont considérés comme étant légèrement moins développés économiquement que les marchés émergents. Certains marchés sont très risqués pour les investisseurs, qui doivent s'assurer, avant d'investir, qu'ils comprennent les risques pertinents et que l'investissement est approprié.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un fonds.

Pour de plus amples informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du Fonds.

Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

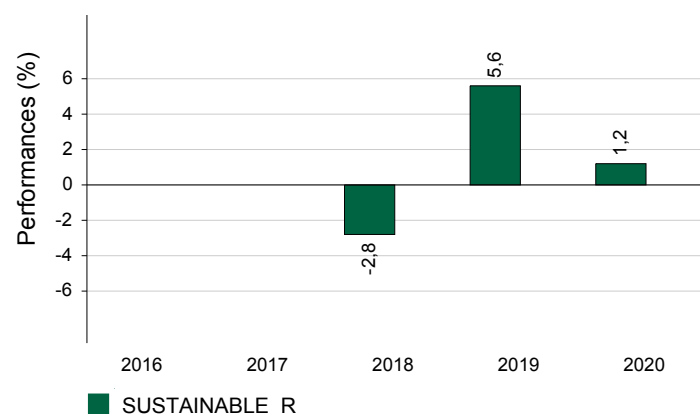
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum qui pourrait être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que les revenus de votre investissement ne soient payés.	
Frais prélevés du Fonds dans le courant d'une année.	
Frais courants	1,71%
Frais prélevés du Fonds dans certaines conditions spécifiques.	
Commission de performance	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie constituent le pourcentage maximum qui pourrait être déduit et reviennent au distributeur. Dans certains cas, il est possible que vous deviez payer moins. Votre conseiller ou votre distributeur peut vous communiquer le montant effectif des frais.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'année en année et il ne comprend ni la commission de performance, ni les frais de transaction (sauf les frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Feeder lors de l'achat ou de la vente des parts d'un autre organisme de placement collectif).

Pour plus d'information sur les frais des Fonds Master et Feeder, veuillez vous référer à la section « Commissions & Frais » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur le site Internet www.crelan.be.

Performances passées



Le graphique représente les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Date de création du Feeder : 12 juin 2017

Date de création de la part : 12 juin 2017

Le résultat a été calculé en Euro

Informations pratiques

Crelan Fund est un OPC conforme aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le dépositaire du Fonds : CACEIS Bank, Belgium Branch

Le prospectus du Fonds Master et du Fonds Feeder ainsi que les derniers comptes annuels et rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur demande écrite auprès du distributeur Crelan SA, boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, sur le site internet www.crelan.be et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Belgium SA, avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique. Les documents sont disponibles en français et en néerlandais.

La VNI est publiée quotidiennement dans la presse financière L'Écho et De Tijd, et est également disponible sur le site internet www.crelan.be.

Informations sur la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis gratuitement à la disposition des investisseurs du Fonds sur demande adressée à la Société de gestion.

Le Fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut influencer votre situation fiscale. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer à l'avenir. Vous pouvez obtenir de plus amples informations à ce sujet auprès de votre conseiller.

Le fait que les Fonds Master et Feeder ne relèvent pas de la même juridiction peut influencer le traitement fiscal des bénéfices et revenus liés à l'actionariat dans le Fonds Feeder.

Vous avez le droit d'échanger votre investissement dans des parts dans un compartiment contre des parts dans un autre compartiment. Vous pouvez obtenir de plus amples informations via les agences de Crelan S.A.

Une licence a été accordée à ce Fonds en Belgique et il est sous la surveillance de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

La responsabilité de la société de gestion Luxcellence Management Company S.A. ne peut être engagée que sur la base d'une déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La société de gestion Luxcellence Management Company S.A. est agréée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et est soumise à sa surveillance.

Les présentes informations clés aux investisseurs sont correctes à la date du 3 septembre 2021.